



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99656

VALABLE JUSQU'AU 22/04/2027

ÉDITÉ LE

16/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003

Forme juridique : EI

Capital : DEPUIS LE 04/02/2026  
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC quimper

Siret : 450 041 918 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5003731

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 129075687 E 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 129075687 E 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/03/2026

Raison sociale : CATREVAUX CYRILLE

11 RUE ALEXANDRE LEMONNIER  
29820 GUILERS

Téléphone : 02 98 07 55 52

Portable : 0663740996

Fax :

Site Internet : www.apiguilers.fr

E-mail : contact@catrevaux.fr

Responsabilité légale :

CATREVAUX CYRILLE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 18/12/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.